



CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES



VILLE DE NICE

Dossier de presse

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD 2009/2012)

Bilan d'étape 2009 > 2010

Lundi 20 septembre 2010

Mairie principale – Nice

Vos contacts presse :

> **Préfecture des Alpes-Maritimes :**

Géraldine Soulier – 06 66 73 43 58 - geraldine.soulier@alpes-maritimes.pref.gouv.fr

> **Ville de Nice :** Pauline Hérouan – 06 27 33 71 68 – pauline.herouan@ville-nice.fr

> **Conseil général :** Marie-Lise Mayer – 04 97 18 62 07 mlmayer@cg06.fr

Préambule

Un an après avoir signé le Contrat Local de Sécurité « nouvelle génération », l'ensemble des acteurs publics impliqués dans la gestion de cet outil au service de la lutte contre la délinquance, ont souhaité dresser un premier bilan.

> Les personnalités présentes : Christian Estrosi, Ministre de l'Industrie, Maire de Nice, Président du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, **Francis Lamy**, Préfet des Alpes-Maritimes, **Eric De Montgolfier**, Procureur de la République auprès du tribunal de grande instance de Nice et **Eric Ciotti**, Député, Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, et **Philippe Jourdan**, Inspecteur Académique.

Sommaire

I. Nice, la baisse de la délinquance se poursuit	
Bilan de la Préfecture des Alpes-Maritimes	p.2
II. L'action de la Police Municipale	p.4
III. Le Conseil Local de Sécurité	p.7
IV. Bilan du Contrat Local de Sécurité	p.8
✓ Fiches action « Etat »	p.8
✓ Fiches action « Ville de Nice »	p.11
✓ Focus sur les Groupes Territoriaux de proximité	p.12
✓ Fiches action « Communauté Urbaine »	p.13
✓ Fiches action « Conseil Général 06 »	p.13
V. Projet de Charte de partenariat sur le conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF)	p.14
VI. Projet de Convention sur l'emploi des caméras de vidéosurveillance installées aux abords des collèges	p.16
VII. Conclusion	p.17

I. La baisse de la délinquance à Nice se poursuit...

Bilan de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Deux outils pour renforcer la coopération opérationnelle entre la Police Nationale et la Police Municipale à Nice, dans la lutte contre la délinquance :

1- Le Contrat Local de Sécurité (signé le 17 juillet 2009) :

- ✓ 18 actions dont 10 pilotées par les services de l'Etat,
- ✓ La **mobilisation de tous les acteurs** (ville, communauté urbaine, conseil général, procureur, inspecteur d'académie, associations...) pour lutter contre la délinquance.

2- La Convention de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale (signée le 18 juin 2009) :

- ✓ **Participation conjointe aux nombreux services d'ordre,**
- ✓ Présence d'un policier municipal au Centre d'information et de commandement de la police nationale, tous les jours de 7h à 20h : **amélioration de la transmission de l'information entre la municipalité et la Police Nationale** - Meilleure efficacité dans la coordination et la direction des effectifs et des moyens, en cas d'évènement particulier.
- ✓ **Optimisation de l'outil de vidéo protection du centre de supervision urbain** - Maillage territorial plus cohérent et performant.
- ✓ **125 patrouilles mixtes Police Nationale/Police Municipale ont été réalisées depuis novembre 2009** dont les actions communes de sécurisation dans le centre ville de Nice : 37 opérations de contrôle programmées, 208 interventions, 1.277 personnes et 447 véhicules contrôlés, 73 délits constatés et 80 interpellations.

LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE - NICE

(septembre 2008 à août 2009 / septembre 2009 à août 2010)

- ✓ Délinquance générale : **- 3,46 %**
- ✓ Délinquance de proximité : **- 4,33 %**
- ✓ Taux d'élucidation en délinquance générale : **30 %**
- ✓ Taux d'élucidation en délinquance de proximité : **8,23 %**
- ✓ Infractions révélées par l'action des services : **+ 4,93 %**

DELINQUANCE DE PROXIMITE, INCOMMODANT LE + LES CITOYENS

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

- ✓ Violences physiques non crapuleuses : **+ 4,52 %**
- ✓ Taux d'élucidation des violences physiques non crapuleuses élevé : **74,92 %**
- ✓ Violences sexuelles : **- 24,32 %**
- ✓ Menaces de violences : **- 27,65 %**

Atteintes aux biens : **- 1,52 %**

Vols à main armée : L'augmentation relative des vols à main armée concerne tout le département. Sur Nice, 30 faits ont été recensés en 2009/2010, contre 14 faits sur la même période en 2008/2009.

Actions déployées : Mise en œuvre d'un plan départemental de lutte contre les vols à mains armées en juillet 2010 / Création d'une cellule anti-braquage / Projet de convention de sécurité entre La Poste et les forces de sécurité / Mobilisation de tous les services / Conseils donnés aux commerçants / Fiches de conseils distribuées / Coopération avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI), la chambre de Métiers et de l'artisanat, l'association des Maires de France (communes rurales également).

Cambriolages : **-1,11 %**

Actions déployées : Dispositifs des voisins vigilants à Nice / Création d'une cellule anti-cambriolage mixte (police et gendarmerie) en septembre 2009 / Extension de l'opération « tranquillité vacances » à toutes les périodes de congés scolaires / Recours systématique à la police technique et scientifique / Renforcement de la lutte contre les filières d'écoulement d'objets volés / Campagnes de prévention ciblées / Augmentation de la présence des forces de l'ordre dans les zones les plus sensibles, et à des moments clés.

Vols à la tire : **- 5,48 %**

Actions déployées : Mise en place d'une cellule spécifique pour lutter contre les vols à la tire.

Poursuite de la baisse des vols à la portière : - 15,74 % grâce notamment à la création de la brigade de recherche spécialisée dotée des moyens techniques nouveaux de surveillance et de filature obtenus grâce au soutien financier du Conseil Général.

ABSENTEISME SCOLAIRE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRES

L'inspection académique communique à la ville de Nice les informations relatives à l'obligation scolaire ce qui permet à la commune de traiter les faits d'absentéisme grave.

Actions déployées : Renforcement du partenariat entre la ville de Nice, la police nationale et l'éducation nationale pour lutter contre les violences scolaires : mise en place de référents police, réalisation de diagnostics de sécurité et organisation de stages de prévention aux violences scolaires.

VIDÉO PROTECTION

Soutien financier de l'Etat à la ville de Nice en matière de vidéo-protection en 2009 et 2010 avec l'attribution d'une subvention de 2 M € de fonds interministériel de prévention de la délinquance.

L'INSÉCURITE ROUTIERE

	Septembre 2008 à août 2009	Septembre 2009 à août 2010	Evolution
Accidents	820	759	- 7,44 %
Tués	11	6	- 45,45 %
Blessés	1030	933	- 9,42 %

[Moyens supplémentaires mis par l'Etat pour lutter contre l'insécurité routière, à Nice :](#)

- ✓ Il existe déjà 5 radars fixes / 3 autres radars fixes devraient être installés d'ici la fin de l'année 2010.
- ✓ 5 radars de contrôle automatique de franchissement de feu rouge ont été installés en juin et juillet 2010 / 4 autres radars devraient être mis en fonctionnement d'ici la fin de l'année.

II. Le bilan de la Police Municipale

LES PRÉSENTATIONS A UN OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE (OPJ)

En 2009, la PM de Nice a réalisé 1.850 interpellations de voie publique et déjà plus de 1.150 depuis janvier 2010 (contre 950 en 2007). Il est à noter que 130 interpellations ont eu lieu grâce à la vidéo-protection, mise en place en mars 2010.

DÉVELOPPEMENT DE LA VIDÉO-PROTECTION

450 caméras déjà installées, 624 seront raccordées au CSU fin 2010.
100 nouvelles caméras prévues en 2011.

- ✓ En moins de 5 mois 130 personnes interpellées et 40 à 50 consultations/mois de nos images par les services d'enquêtes judiciaires.

LES ACTIONS COMMUNES AVEC LA POLICE NATIONALE OU LES DOUANES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PN / PM

Dans le cadre de la convention de coordination la police municipale effectue des patrouilles et des opérations communes, il en ressort le bilan suivant :

➤ 125 Patrouilles communes PN/PM :

Depuis novembre 2009, lors de patrouilles sous l'autorité de la police nationale **1.077** personnes ont fait l'objet de contrôles (*vérifications administratives, identité, etc.*).

Ces contrôles ont donné lieu à **80** individus présentés devant l'OPJ.

433 procès-verbaux pour des infractions au Code de la route ont été dressés (*Procès-verbaux PM*), dont **37** procédures d'immobilisations et/ou mise en fourrière, pour **447** véhicules contrôlés.

➤ 98 Opérations communes PN/Douane/Hygiène :

- Sur les activités professionnelles

Depuis le début de l'année 2010 l'UPCV (*Brigade verte*) a participé et assisté les services de la police nationale, de la douane et du service d'hygiène de la ville à des opérations communes visant plus particulièrement les débits de boissons et commerces de bouche, il en ressort le bilan suivant :

17 opérations communes pour le résultat suivant : **217** infractions, **39** convocations, **16** saisies (*tabac-alcool-machine à sous*), **11** mises en demeure, **9** destructions (*produits alimentaires*) **2** interpellations.

- Sur les infractions à l'environnement

48 opérations effectuées conjointement avec les services NCA du nettoyage (*dépôts sauvages – déjections canines*).

- Sécurité routière « bruit et vitesse »

19 opérations « lutte contre le bruit des deux roues »

14 opérations « lutte contre les excès de vitesse »

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

La police municipale contribue à la lutte contre l'insécurité routière par ses actions répressives, pour l'année 2010 **14.770** procès-verbaux ont été dressés concernant les infractions liées à la circulation routière.

- Vitesse

62 opérations de contrôle de la vitesse ont été mises en place, pour un résultat de **1.015** procès-verbaux infractions à la vitesse, **82** rétentions immédiates du permis de conduire.

- Stationnement anarchique, quelques chiffres

Piste cyclable : En 2010 **732** PV ont été dressés pour stationnement anarchique sur les pistes cyclables contre **264** en 2009, soit **+177%**.

Double file : En 2010 **3.405** PV ont été dressés pour stationnement en double file, contre **3.368** en 2009, soit **+1,10%**.

LUTTE CONTRE LES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

- Salubrité / Santé publique

Application du principe « pollueur = payeur » pour les infractions telles que : les déjections canines, dépôts sauvages, affichage sauvage, nuisances sonores, vente ambulante illicite, etc.

Depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 août 2010, par comparaison avec 2009, on observe une augmentation de **+34,26%**, soit **1.697** infractions pour **1.264** en 2009.

- Bruit des deux-roues motorisés

150 opérations visant les deux-roues à moteur, dépourvus d'un dispositif d'échappement conforme, pour un résultat de **525** procès-verbaux, contre **459** en 2009 sur la même période, soit **+14,38%**. Cette infraction est systématiquement suivie d'une mesure d'immobilisation de l'engin.

- Enlèvement des épaves et autres véhicules ventouses

Depuis le début de l'année, **1.427** véhicules-épaves ou en stationnement abusif ont été retirés de la voie publique, dont **351** grâce à la nouvelle procédure d'abandon volontaire votée par le Conseil municipal en mai 2009. On note une augmentation de l'activité en 2010 avec **1.427** enlèvements contre **1.287** en 2009, soit **+10,88%** sur la même période.

TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC – ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

- Les ouvertures tardives – établissements de nuit - (Restaurants / Bar...)

En 2010, **579** établissements ont été contrôlés contre **567** en 2009, soit **+ 2,12%**.

Ces établissements ont généré plus de **2.433** contrôles en 2010 contre **1.673** en 2009, soit **+45,43%**.

Depuis le 1^{er} janvier, **327** procès-verbaux ont été dressés à l'encontre des établissements de nuit qui ne respectaient pas les horaires de fermetures.

- Les ventes à emporter (épiceries de nuit)

Depuis l'arrêté du 14 juillet 2010 : **97** procès-verbaux ont été dressés à l'encontre de **36** établissements, dont **74%** de ces établissements ont été verbalisés pour la vente d'alcool après 22 heures.

- Procédures administratives

En conséquence de ces infractions, **17** avertissements de la Préfecture ont été notifiés aux exploitants contrevenants, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-15 du Code de la Santé Publique (*Lutte contre l'alcoolisme*).

3 demandes de fermetures administratives sont en cours (*Demande suspensive, dans l'attente de la procédure contradictoire – Présentation des observations de l'intéressé(e)*).

LE POLE D'ACTION CONTRE LES SQUATS

Afin de maîtriser la problématique des squats, le « pôle action squat » a été créé, courant de l'année 2009. Cette structure, pilotée par la police municipale et mise en place dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, a permis de dénombrier depuis sa création **467** personnes sur **77** sites recensés.

✓ Depuis le 1^{er} janvier 2010, **27** squats ont été fermés et sécurisés, par la procédure du flagrant délit (*Moins de 48h*).

III. Le nouveau Contrat Local de Sécurité fixe des objectifs précis à chacun des partenaires

Les partenaires du nouveau CLS 2009/2012 mettent en place des actions concertées et coordonnées destinées à lutter plus efficacement contre la délinquance et à améliorer la sécurité de tous les concitoyens.

LES OBJECTIFS

✓ **Placer le Maire au cœur de la politique de prévention de la délinquance**

L'Etat s'est engagé dans une redynamisation des politiques publiques de prévention de la délinquance et de sécurité au travers de deux textes importants : la circulaire du 4 décembre 2006 sur les CLS de nouvelle génération et la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance.

✓ **S'adapter à l'évolution de la délinquance et améliorer la coopération des différents acteurs pour le traitement de cette délinquance.**

✓ **Remplacer l'ancien CLS (signé le 27 juin 2003) devenu caduc.**

AXES PRIORITAIRES

Le plan d'action du CLS a vocation à s'appliquer à **la ville de Nice** pour une durée de **3 ans** et couvre l'ensemble des champs d'une politique de prévention de la délinquance.

Deux axes prioritaires ont été définis en 2009 :

- ✓ l'action sur les auteurs et les victimes de l'insécurité
- ✓ l'amélioration de la tranquillité publique.

Pour atteindre ces objectifs, un dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation est élaboré :

- ✓ Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance « plénier » constitue l'instance de pilotage du contrat local de sécurité. Il se réunit une fois par an ;
- ✓ Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, en comité restreint évalue la mise en œuvre des actions sur la base des bilans préparés par le coordinateur du contrat local de sécurité. Il se réunit tous les trois mois ;
- ✓ Le présent contrat est signé pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature (2009-2012), renouvelable après évaluation.

18 ACTIONS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

Pour l'essentiel, ces actions visent à lutter contre la délinquance générée par la population itinérante, les groupes violents, les squats ainsi que l'insécurité routière. Elles ont également pour objectif de renforcer la prévention et la lutte contre les cambriolages et les vols à la tire, les nuisances occasionnées par la prostitution et le proxénétisme. Elles visent également à renforcer la sécurité dans les transports, développer l'habitat social et participer davantage à l'éducation à la citoyenneté.

- ✓ Chacune des 18 **fiches actions** est placée sous la coordination d'un **pilote unique**, préfecture, mairie, conseil général ou NCA. Elles se caractérisent par un contenu (objectif et description de l'action), un pilote, un calendrier d'exécution, des outils de suivi (indicateurs) et les moyens engagés par chacun des partenaires :

FICHE ACTIONS PAR « PILOTE »

ETAT

1. Réduire l'échec scolaire et l'absentéisme,
2. Lutter contre les violences scolaires,
3. Prévenir les conduites addictives,
4. Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes,
5. Prévenir et lutter contre les groupes violents,
6. Renforcer la prévention et la lutte contre les cambriolages,
7. Renforcer la lutte contre les nuisances occasionnées par la prostitution et la lutte contre le proxénétisme,
8. Renforcer la lutte contre les vols à la tire,
9. Renforcer la lutte contre l'insécurité routière,
10. Renforcer la lutte contre les incendies volontaires.

VILLE DE NICE

11. Promouvoir la responsabilité parentale,
12. Prendre en compte les personnes Sans Domicile Stable,
13. Lutter contre les nuisances sonores,
14. Prévenir et lutter contre les squats,
15. Optimiser les moyens technologiques existants.

NCA

16. Répondre au désœuvrement des jeunes,
17. Traiter l'habitat insalubre.

CONSEIL GENERAL

18. Prévenir et lutter contre la maltraitance faite aux enfants.

IV. Bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement du Contrat Local de Sécurité (CLS)

FICHE ACTIONS PILOTÉES PAR > L'ÉTAT

PRÉVENIR L'ÉCHEC SCOLAIRE ET L'ABSENTÉISME ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

- ▶ Traitement en temps réel des situations d'absentéisme dans les établissements scolaires : appel aux familles dès la première heure.
- ▶ 86 exclusions définitives ont été prononcées, toutes suivies d'une inscription immédiate dans un autre établissement.
- ▶ Accompagnement des mesures d'exclusion temporaire en lien avec les équipes de prévention.
- ▶ Suivi du public repéré d'élèves perturbateurs, en lien avec le dispositif Relais.

- ▶ Mise en œuvre de réponses individualisées, en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les Services Sociaux et les équipes chargées de l'Aide éducative.
- ▶ Formation des personnels de Direction aux procédures de signalement.
- ▶ 52 signalements ont été faits en 2009/2010, toutes infractions confondues, contre 144 en 2008/ 2009, dont 23 pour outrages ou menaces envers les personnels, contre 3 en 200/2009.
- ▶ Création à la rentrée 2009 de l'Equipe Académique de Sécurité. Plus de cent interventions sur les établissements scolaires niçois dont la moitié pour des motifs de prévention ou de sensibilisation des personnels.
- ▶ Réalisation de la totalité des diagnostics de sécurité dans les établissements scolaires.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES GROUPES VIOLENTS

- ▶ Création de nouvelles structures de la police nationale pour lutter contre la constitution de bandes violentes : U.T.E.Q dans le quartier des Moulins, groupe de voie publique dans le quartier de l'Ariane, groupe spécialisé d'investigation sur les bandes à Brigade de répression des affaires Violentes de la Sûreté Départementale et correspondants « bandes » au sein des services de police.
- ▶ Création des Services d'Intervention Rapide (S.I.R) intervenant lors des matchs de football protégés.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES

- ▶ Systématisation des déplacements de la Police Technique et Scientifique.
- ▶ Création de la cellule anti cambriolage départementale
- ▶ Orientation des patrouilles par la localisation spatio-temporelle des infractions commises
- ▶ Création du réseau « voisins vigilants » avec la constitution de 3 comités (Conque-Magnan /Mont -Leuze chemins/ Col des 4 chemins - Mont-Boron).
- ▶ Extension de l'opération tranquillité vacances en dehors des périodes estivales.
- ▶ Actions de prévention : réunions publiques et distribution de fiches « conseils ».

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES OCCASIONNÉES PAR LA PROSTITUTION ET LE PROXENÉTISME

- ▶ Renforcement du partenariat entre la police nationale et les associations spécialisées (travail en commun de nuit - Nomination d'un référent Officier du service de commandement).
- ▶ Actions d'informations et de prévention (élaboration d'une plaquette d'information à l'usage des clients).

LUTTER CONTRE LES VOLS A LA TIRE

- ▶ Etablissement de plans de surveillance sur les lieux et aux heures les plus touchées par ce type de délinquance.
- ▶ Multiplication des patrouilles mixtes (police nationale, municipale et la sécurité de Ligne Azur).
- ▶ Augmentation des opérations de contrôles.
- ▶ Renforcement de la coopération entre la police nationale et ST2N dans la mise en œuvre du plan de sécurisation du Tramway

► Actions de formation de la police nationale aux professionnels engagés sur la sécurité du tramway.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

- Création d'une charte déontologique interne de conseils auprès des jeunes par le président du Conseil National des Professionnels de l'Automobile et des 2 roues sur les différents dangers,
- Diffusion de plaquettes d'informations des assureurs sur les risques physiques et les conséquences juridiques du « débridage ».
- Augmentation des actions de prévention communes dans les établissements scolaires avec passage de la caravane de la Sécurité Routière.
- Intensification des contrôles pour lutter contre les comportements à risques.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES VOLONTAIRES

- Elaboration d'un dispositif d'alerte afin que les bailleurs puissent rapidement enlever les ordures en cas de situations ou d'évènements à risques (extension du ramassage des poubelles avant 22h et réintégration des containers dans les immeubles).
- Amélioration et harmonisation des protocoles d'intervention entre les services de police et les sapeurs-pompiers : programmation de formations mutuelles.
- Prévention situationnelle : analyses par le référent sûreté de la police des projets urbains en construction ou en rénovation de l'habitat social afin de favoriser une vision globale en termes de sécurité.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- Poursuite de la mise en réseau des acteurs de la prise en charge des violences faites aux femmes.
- Création d'un protocole d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences.
- Actions de prévention et d'information dans les collèges.
- Pour la journée internationale d'élimination des violences faites aux femmes, le 25 novembre 2010, présentation du film « la journée de la jupe » relatif au respect filles/garçons.

FICHE ACTIONS PILOTÉES PAR > LA VILLE DE NICE

RESTAURER L'AUTORITE PARENTALE

- ▶ Création du Conseil pour les droits et devoirs des familles (C.D.D.F) le 17 mai en présence de Luc CHATEL.
- ▶ Signature d'une charte de partenariat tri partite VDN/CG/IA le 20/09/10.

PRISE EN COMPTE DES SANS DOMICILES STABLES

- ▶ Prise d'un nouvel arrêté règlementant la mendicité, la consommation d'alcool sur la voie publique et le bruit.
- ▶ Mise en place d'une équipe mobile pilotée par le CHU en lien avec l'Etat la ville, le CCAS, le réseau associatif et les différentes institutions.
- ▶ Création d'un abri temporaire pour l'hiver = La salle Saint Barthélémy – 64 avenue Cyrille Besset gérée par les équipes du C.C.A.S. Pour mémoire : du 15 décembre 2009 au 28 mars 2010, 2.549 personnes ont été hébergées.

NUISANCES SONORES

- ▶ Formation dispensée par la PM (motards) dans les lycées et par la PN (1 référent) sur les nuisances sonores.
- ▶ Campagne de contrôles routiers réalisée 1 fois/semaine par la Police Municipale.
- ▶ Opérations communes entre la brigade verte de la PM (Unité de Protection du Cadre de Vie) le service du nettoyage, les douanes, la PN pour contrôler l'activité des établissements de nuit.
- ▶ Arrêté préfectoral règlementant les activités de vente à emporter des établissements implantés à Nice.

SQUATS

- ▶ Création d'un pôle action squat : 77 squats fermés et 25 procédures de flagrant délit depuis sa création en aout 2009.
- ▶ Mise en place de réseaux de voisins de « veille » sur l'ensemble de la commune.
- ▶ Mise en place d'un partenariat solide entre les institutionnels PN, PM, Services Sociaux, hygiène, Bâtiments communaux.

MOYENS TECHNOLOGIQUES

- ▶ Ouverture du CSU,
- ▶ Extension du dispositif = au total 624 caméras reliées d'ici fin de l'année 2010 Et 100 caméras supplémentaires en 2011.
- ▶ Géolocalisation des véhicules et piétons de la PM.
- ▶ Mise en place d'une cartographie de la délinquance partagée avec la Police Nationale.
- ▶ Présence d'un policier municipal à la salle de commandement de la PN depuis septembre 2009.

Les 8 groupes territoriaux de proximité. *Ils se réunissent trimestriellement ou mensuellement notamment dans les quartiers sensibles. Ils regroupent des acteurs de terrain indispensables pour connaître les problèmes de délinquance de quartier.*

Les problématiques de terrain sont soulevées, des solutions sont trouvées autour de la table par les services de l'Etat, des collectivités, les élus, les bailleurs sociaux, les comités de quartier les associations...

Quelques exemples d'actions suivies par les groupes de proximité :

- La **rue Jean Vigo** et ses environs,
- La sécurité la nuit dans le **Vieux Nice**
- Les **casses autos** non conformes : 7 installées en Plaine du Var qui seront fermées.
- Mise en place d'une permanence de la **mission locale** pour accompagner les groupes de jeunes de **Bon Voyage**,
- Protocole sur les **incivilités avec les bailleurs sociaux**,
- **Mise en place**, dans certains quartiers **de policiers référents**,
- **Réseau de citoyens vigilants...**

FICHE ACTIONS PILOTÉES PAR > NICE COTE D'AZUR

DÉSŒUVREMENT DES JEUNES

- ▶ Mise en place le 1^{er} octobre 2010 à titre expérimental pour un an de 3 correspondants de nuit dans le secteur Bon Voyage route de Turin qui feront la liaison entre les correspondants jours. Projet cofinancé à 70 % par les Bailleurs Sociaux.
- ▶ Mise en place de postes d'adultes relais dans le premier trimestre 2011 sur certaines installations sportives identifiés. Présentation d'une délibération sur ce dispositif en décembre.

L'HABITAT INSALUBRE

▶ Le Programme d'Intérêt Général de résorption de l'habitat indigne et de lutte contre l'habitat vacant dans le cadre du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) renforce son action avec un objectif supplémentaire de 40 logements traités à l'amiable qui consiste en une aide au montage des dossiers auprès des propriétaires occupants et bailleurs intéressés par ce dispositif qui leur permet de rénover leur logement.

L'équipe opérationnelle du PIG tient une permanence au sein du secteur et accueille les propriétaires désireux de réhabiliter leur logement.

▶ Lancement d'une nouvelle étude centrée sur le périmètre du centre-ville de la ville de Nice, toujours dans le cadre du PNRQAD. Cette étude devrait démarrer en novembre, pour une durée de huit mois, et nous permettra de définir un programme d'actions de type OPAH, pour intervenir de manière générale sur l'habitat privé en centre-ville et notamment sur les points suivants :

- ✓ Repérage des situations d'habitat indigne et vacant,
- ✓ Réalisation d'un bilan énergétique des bâtis,
- ✓ Veiller à l'accompagnement des ménages impactés.

FICHE ACTIONS PILOTÉES PAR > LE CONSEIL GENERAL 06

▶ Développer une démarche conjointe (Ville / Conseil Général) de communication grand public envers les enfants et les adultes avec pour point de départ, la semaine des Droits de L'Enfant (organisée chaque année par la Ville du 20 au 27 novembre).

▶ Engagement du Conseil Général sur des actions de formation en direction des professionnels de la Ville de Nice pouvant dans le cadre de leurs fonctions être au contact de mineurs. Ces actions de formation ont déjà débuté auprès de la Direction Adjointe de la Petite Enfance et vont se poursuivre prochainement auprès de la Direction de L'Education, de l'Animation et des Loisirs.

▶ Mobiliser tout au long de leur prochain mandat, le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Général des Jeunes, sur des actions de prévention contre la violence et de promotion des droits de l'enfant.

▶ Associer les services communication des collectivités à ces actions conjointes (constitutions et distributions de flyers, interventions simultanées du Président du Conseil Général et du Maire lors de manifestations grand public, articles de presse..., etc.).

V. Projet de Charte de partenariat sur le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF) entre le Conseil général des Alpes-Maritimes, la Ville de Nice et l'Inspection d'académie

LE BUT DE LA CHARTE

Il s'agit de formaliser les relations de travail entre les 3 signataires pour :

- ✓ 1/ disposer d'informations partagées et complètes sur l'absentéisme et les incivilités,
- ✓ 2/ définir précisément les niveaux d'intervention de chacun,
- ✓ 3/ assurer une coordination entre les 3 acteurs,
- ✓ 4/ optimiser le suivi des familles.

OBJECTIFS DU CONSEIL DES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance accorde une importance particulière à la prévention fondée sur l'action sociale et éducative.

Elle offre au Maire la possibilité de mettre en place un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles, cadre de dialogue chargé à la fois d'écouter et de proposer des actions d'accompagnement des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

Le CCDF de la ville de Nice a été installé officiellement par le Ministre de l'Education Nationale, Luc Chatel, le 17 mai 2010.

CES MISSIONS

- ✓ Organiser des accompagnements parentaux afin de soutenir des parents qui se sentent démunis dans l'exercice de leur responsabilité éducative et leur autorité.
- ✓ Développer des actions renforçant le développement de la responsabilité parentale.
- ✓ Mettre en œuvre ou optimiser des partenariats autour de la Promotion de la Responsabilité Parentale.
- ✓ Coordonner l'ensemble des actions de prévention de la délinquance et de soutien à la parentalité.

Un observatoire de l'absentéisme et des incivilités en milieu scolaire a été créé.

Pour l'année scolaire 2009/2010, plus de 700 cas d'absentéisme ont été recensés et 50 cas d'infractions pénales. Dans ce cadre la ville de Nice suit 200 familles.

MODES D' ACTIONS

Face à des familles en grande difficulté, le maire dispose d'un certain nombre de possibilités d'intervention, certaines lui étant propres, d'autres relevant d'une consultation du Conseil des Droits et Devoirs des Familles.

- **Le rappel à l'ordre**

Cette mesure est à distinguer du « rappel à la loi ». Cette dernière étant de nature exclusivement judiciaire répondant à la commission d'un acte prévu et réprimé par la loi.

Ainsi, le rappel à l'ordre s'inscrit comme une démarche civique répondant à des incivilités.

Face à des conduites troublant la tranquillité publique sur la commune, mais sans véritable qualification pénale, le maire adresse au mineur un rappel à l'ordre, en présence de ses parents.

- **Recommandations et aides aux familles**

Le maire réunit le Conseil des Droits et Devoirs des Familles afin :

- ✓ D'entendre une famille, de l'informer de ses droits et devoirs envers l'enfant et de lui adresser des recommandations destinées à prévenir des comportements susceptibles de mettre l'enfant en danger ou de causer des troubles pour autrui.
- ✓ D'examiner avec la famille les mesures d'aide à l'exercice de la fonction parentale susceptibles de lui être proposées et l'opportunité d'informer les professionnels de l'action sociale et les tiers intéressés des recommandations qui lui sont faites.

- **L'accompagnement parental**

Lorsque le maire est informé que la sécurité ou la tranquillité publique sont menacées à raison d'un défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire d'un mineur, il peut, après consultation du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles, proposer aux parents un accompagnement parental qui consiste en un suivi individualisé au travers d'actions de soutien à la fonction éducative.

Le maire doit solliciter l'avis du président du Conseil Général et informer de la mesure : le Préfet, l'Inspecteur d'Académie, le chef d'Etablissement d'enseignement concerné, le Directeur de l'organisme débiteur des prestations familiales.

Cette action ne peut être envisagée s'il existe déjà un contrat de responsabilité parentale ou une mesure d'assistance éducative.

En cas de refus des parents ou d'inexécution de leurs engagements, le maire saisit le président du Conseil Général en vue d'une éventuelle conclusion d'un Contrat de Responsabilité Parentale.

VI. Projet de Signature de la convention sur l'emploi des caméras de vidéoprotection installées aux abords des collèges

entre le Conseil général des Alpes-Maritimes et la Ville de Nice

NICE EST LA VILLE LA MIEUX VIDEOPROTEGEE DE FRANCE

La création du Centre de Supervision Urbaine (CSU) à l'échelle de la Ville permet déjà de disposer de 450 caméras de vidéoprotection et de sécurité routière et 624 d'ici fin 2010. Par ailleurs, un plan d'équipement de 100 caméras supplémentaires est prévu en 2011.

De nombreuses infractions sont relevées grâce au visionnage des caméras : Par exemple, depuis le 23 mars 2010, 130 personnes ont été interpellées grâce aux caméras.

Une aide judiciaire indispensable pour les enquêteurs de la police nationale ou de la gendarmerie : plus de 40 visites/mois pour enquête et déjà plus de 130 réquisitions judiciaires.

Interpellations par la PM : +33% d'interpellations en 2009

Soit 1.840 interpellations en 2009 contre 1.380 en 2008, et +23% pour le premier semestre 2010 (923 contre 750 en 2009).

En outre les caméras sont très utiles dans l'organisation des secours (SDIS 06), la gestion des grands évènements (sommets France-Afrique) et la gestion des difficultés de circulation.

LES COLLEGES DOIVENT RESTER DES ZONES DE TRANQUILLITE ET DE SERENITE

Le maire de Nice a souhaité aller au-delà en signant cette convention avec Eric CIOTTI, Député, Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes pour que la périphérie extérieure des établissements (voie publique) soit protégée. Chaque élève doit se sentir en parfaite sécurité et ne doit pas être victime de rackets, violences, trafic de stupéfiants ou autres.

67 collèges publics des Alpes-Maritimes sont ainsi équipés par le Conseil général, soit 388 caméras installées et 28 en projet d'installation durant l'année scolaire 2010-2011 (pour un budget de 500.000€ en 2010, après 1 M€ en 2009. 42 collèges ont d'ores et déjà des installations de vidéo protection des abords, dont 9 raccordés aux polices municipales.

Nos enfants ne doivent pas avoir peur de se rendre dans leur établissement scolaire.

Ainsi, les 34 caméras des 10 collèges sur les 19 que compte NICE, filmant le domaine public seront reliées au nouveau centre de supervision urbain (CSU) de la ville. Ces raccordements seront poursuivis à chaque fois que la situation le commandera ou que Monsieur l'inspecteur d'académie le demandera.

Ainsi, toute tentative d'intrusion, ou tout incident, extérieurs à l'établissement, seront surveillés et enregistrés au CSU. Si le principal le souhaite en cas d'incident particulier pendant les heures de classe, le CSU peut prendre la main.

Cette convention n'est pas la seule puisque nous nous apprêtons à en passer une autre avec la société de transport ST2N qui gère le tramway pour les 42 caméras situées dans

les stations. De même, plusieurs conventions ont déjà été signées avec la gendarmerie, la police nationale et le SDIS auxquels nous renvoyons nos images.

Cette mutualisation des moyens est essentielle.

Conclusion

LE CONTRAT LOCAL DE SECURITE EST MIS EN ŒUVRE SUR UN RYTHME TRIENNAL (2009/2012).

De nombreuses actions ont été conduites en un an et d'autres sont en cours de mise en œuvre.

- ✓ La loi du 5 mars 2007 plaçant le Maire au centre de la politique de prévention de la délinquance dans sa ville
- ✓ Le Contrat Local de Sécurité est l'outil principal d'élaboration et de pilotage de cette politique.
- ✓ Le maire peut coordonner l'action de tous et mettre en œuvre des actions efficaces pour faire reculer l'insécurité.
- ✓ Son champ d'action reste d'abord celui de la prévention et de la proximité.
- ✓ La sécurité reste une responsabilité régalienne et la police municipale est subordonnée à l'autorité du Préfet.
- ✓ Enfin il convient de souligner le rôle essentiel de la Justice pour initier les investigations judiciaires, démanteler les réseaux d'économies souterraines qui gangrènent des quartiers entiers et sont les ferments d'une délinquance de voie publique violente qui génèrent un climat d'insécurité devenu insupportable.

> **Le succès du CLS repose sur son mode de fonctionnement dynamique et une coopération inter-service excellente** : Le Conseil Local de Sécurité s'est réuni 4 fois en comité restreint et les groupes de travail se sont réunis au moins 4 fois sur chaque thématique et quelque fois 6 à 7 fois suivant la problématique étudiée

LA SECURITE EST LE PREMIER DROIT DE NOS CONCITOYENS, ELLE DOIT DONC CONSTITUER NOTRE PREMIER DEVOIR.